Commission scolaire
Pierre-Neveu

Agissons ensemble aujourd'hui pour façonner demain

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Sommaire :

> Mot de la présidence et de la direction générale, p. 1
> Conseil des commissaires, p. 2
> Profil de la commission scolaire, p. 3
> Bilan des résultats, p. 4
> Quelques réalisations en lien avec le plan stratégique, p. 14
> Mise en œuvre et pilotage, p. 14
> États financiers, p. 15
> Critères de répartition des ressources financières, p. 15
> Code de déontologie, p. 16
> Plainte d'intimidation et de violence dans les écoles, p. 16
> Procédure d'examen des plaintes, p. 16
> Rapport du protecteur de l'élève, p. 17
> Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, p. 18
> Remerciements au personnel, p. 18

Mot de la présidence et de la direction générale

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN).

Des résultats très positifs

Suite aux nombreux efforts déployés par le personnel de la CSPN, les parents et la communauté en matière de persévérance et réussite scolaires, nous constatons des résultats très positifs. En effet, nos efforts concertés se traduisent par un taux de sorties sans diplôme ni qualification de 14,7 %, semblable au réseau public (14,6 %) et représente le 2e meilleur résultat pour la CSPN. Le taux de diplomation des moins de 20 ans s'est maintenu à 73,4 % (cohorte 2011-2012). Celui des garçons a, quant à lui, augmenté passant de 66 % à 69,7 %, ce qui représente le meilleur taux de notre histoire.

Etats financiers

La CSPN a conclu l'année avec un déficit d'exercice de 646 188 $, soit l'équivalent de 0,9 % de son budget total de fonctionnement. Ce dépassement s'explique par la comptabilisation d'une provision de 665 566 $ pour le règlement de l'action collective sur les frais exigés des parents.

Un recrutement difficile de ressources qualifiées pour certains corps d'emploi

La CSPN, tout comme l'ensemble des commissions scolaires du Québec, a connu certaines difficultés d'embauche de personnel qualifié. Cette situation est en partie liée aux nouvelles allocations dédiées aux établissements. L'éloignement des grands centres et la dispersion de nos écoles sur un grand territoire constituent aussi, pour notre organisation, un défi de recrutement. Différentes stratégies ont été mises en place afin de pallier à cette problématique.

Rédaction du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

L'année 2017-2018 a été marquée par la rédaction du PEVR. Ce plan, fruit d'une démarche de consultation auprès du personnel de la commission scolaire, des parents de même qu'auprès des partenaires de la communauté, énonce notre vision, nos orientations, nos objectifs et nos cibles pour les prochaines années. Ces orientations et objectifs devraient interpeler tous les acteurs et permettre à chaque établissement d'y arrimer leur projet éducatif.

Bonne lecture!

Normand Bélanger,
Président

Claudine Millaire,
Directrice générale

Agissons ensemble aujourd'hui pour façonner demain

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les membres du conseil des commissaires sont des représentants de la communauté qui ont à cœur de défendre les enjeux de l'éducation et de les promouvoir dans leurs milieux respectifs, puis de gérer équitablement les ressources et la Commission scolaire de façon responsable.

Le conseil des commissaires détermine les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire. Il adopte également les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime quant au respect des lois et des règlements. Il s'engage à évaluer les résultats des opérations de la Commission scolaire afin de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population et de veiller à la juste utilisation du budget. L'une des grandes préoccupations du conseil est la qualité des services éducatifs offerts afin d'assurer à chaque enfant des conditions gagnantes pour cheminer vers un diplôme.

Président

NORMAND BÉLANGER

Vice-président

PIERRE CHARBONNEAU
Nominingue, Lac-Saguay, Sainte-Véronique et L'Ascension

MARIE-HÉLÈNE PARENT
Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel, Lac-Saint-Paul et Ferme-Neuve

STÉPHANE GAUTHIER
Mont-Laurier Ouest

NANCY ROUSSEL
Notre-Dame-du-Laus, Notre-Dame-de-Pontmain, Lac-du-Cerf et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

ISABELLE GAUDREAU
Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces et Kiamika

BENOIT-N. LEGAULT
Mont-Laurier Est

NATHALIE DALLAIRE
Mont-Laurier Centre

CLAUDE JEAN
La Macaza et Ville de Rivière-Rouge

JOANIE THIBAULT
Commissaire parent pour le primaire

CHANTAL COUTU
Commissaire parent pour les EHDAA

KATIE SAURIOL
Commissaire parent pour le secondaire

Comité exécutif

Président : Normand Bélanger Vice-président : Stéphane Gauthier

Membres : Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Benoit-N. Legault

Commissaire parent : Joanie Thibault

Agissons ensemble aujourd'hui pour façonner demain

PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire Pierre-Neveu couvre un vaste territoire de 16 296 km², soit 72 % de la superficie totale des Laurentides, pour une population de 35 546 habitants. Elle emploie plus de 1 000 personnes.

Toutes ses écoles présentent un indice de défavorisation très élevé (7, 8, 9 ou 10).

Mission

VEILLER à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ;

FAIRE la promotion et la valorisation de l'éducation sur son territoire ;

JOUER un rôle majeur dans la vie politique, économique et socioculturelle de la région.

Vision

Une commission scolaire en synergie avec son personnel, les parents et la communauté autour d'un but commun, celui de la réussite de tous, jeunes et adultes.

Cette réussite procure les outils privilégiés au développement des personnes et de la collectivité et commande d'agir ensemble aujourd'hui pour façonner demain.

Valeurs

Nous **CROYONS** en la capacité de réussite de chacun, à l'équité et au respect.

Nous **VALORISONS** l'effort, la transparence, la reconnaissance et l'ouverture sur la communauté.

CLIENTÈLE SCOLAIRE

160	élèves à Passe-Partout
49	élèves au préscolaire (4 ans)
292	élèves au préscolaire (5 ans)
1 740	élèves au primaire
1 423	élèves au secondaire
410	ETP * sanctionnés en formation professionnelle
171	ETP * en éducation des adultes

*** un équivalent temps plein (ETP) correspond à 900 heures de formation**

LES ÉTABLISSEMENTS

8	écoles primaires (21 bâtisses)
1	école primaire-secondaire (1 bâtisse)
1	école secondaire (2 bâtisses)
1	centre de formation générale des adultes (2 bâtisses et des services au pénitencier fédéral de La Macaza ainsi qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge)
1	centre de formation professionnelle (disposant de deux forêts-écoles)

QUELQUES AUTRES SERVICES...

Services aux EHDAA et services éducatifs complémentaires

Service du transport — 3 029 élèves transportés par 84 autobus et 17 berlines

Service d'hébergement — 2 résidences

Service aux entreprises

École de conduite

15 services de garde en milieu scolaire

OBLIGATIONS LÉGALES

Aucune divulgation d'actes répréhensibles.

14 demandes d'accès reçues et traitées.

BILAN DES RÉSULTATS

ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES DE NOS ÉLÈVES

OBJECTIF : Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans, notamment celui des garçons

Définition : Le taux de diplomation et de qualification par cohorte présenté dans ce document est la proportion des élèves de la CSPN qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept (7) ans après leur entrée au secondaire soit à la formation générale des jeunes, soit à l'éducation des adultes, soit en formation professionnelle.

Pour 2018 (cohorte 2011-2012), nos données indiquent une très légère augmentation du taux de diplomation et qualification obtenues, soit 73,4 %, une hausse de 0,1 % par rapport à 2017. Mentionnons une baisse de 0,7 % en formation générale des adultes (FGA) et une hausse de 0,3 % en formation professionnelle (FP).

Graphique 1*

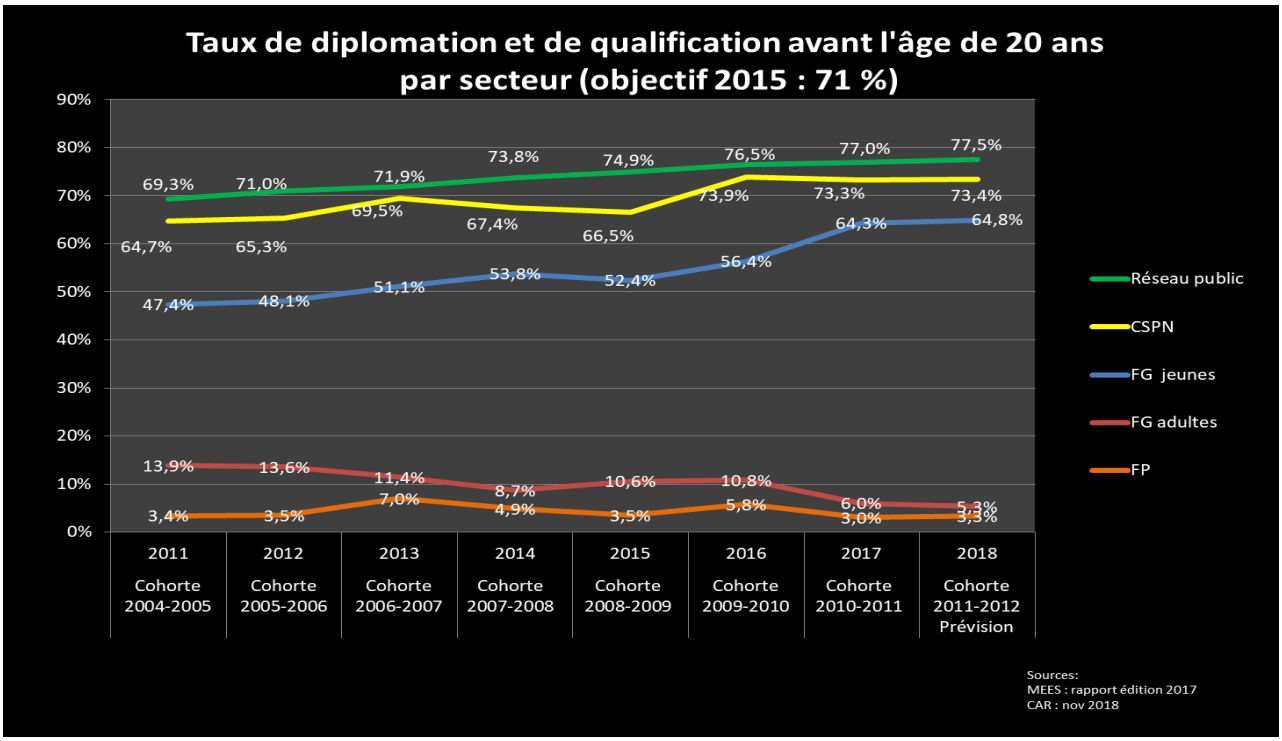

**L'astérisque est un indicateur qui est aussi utilisé dans la convention de partenariat avec le MEES.*

Le taux de diplomation et qualification en formation générale des jeunes (FGJ) connait une légère augmentation de 0,5 %. On se rappellera que la FGJ a connu une augmentation exceptionnelle de 7,9 % en 2017, passant de 56,4 % à 64,3 %. (Source : CAR, novembre 2018)

Le taux de diplomation et qualification en FGJ est en continuelle augmentation, tant chez les filles que chez les garçons. Les prévisions des prochaines années confirment cette tendance. Pour la cohorte 2013-2014, le taux de diplomation et qualification chez les filles atteint 68,2 %, seulement après 5 ans, alors que celui des garçons atteint 57,3 %. (Source : CAR, novembre 2018)

Les garçons

La diplomation et qualification des garçons préoccupe particulièrement la Commission scolaire. Dans le graphique 2, on peut constater que le taux de diplomation et de qualification des garçons connait une augmentation de 0,8 % en 2018 (66 % cohorte 2011-2012). Il s'agit du deuxième meilleur taux de son histoire.

Graphique 2

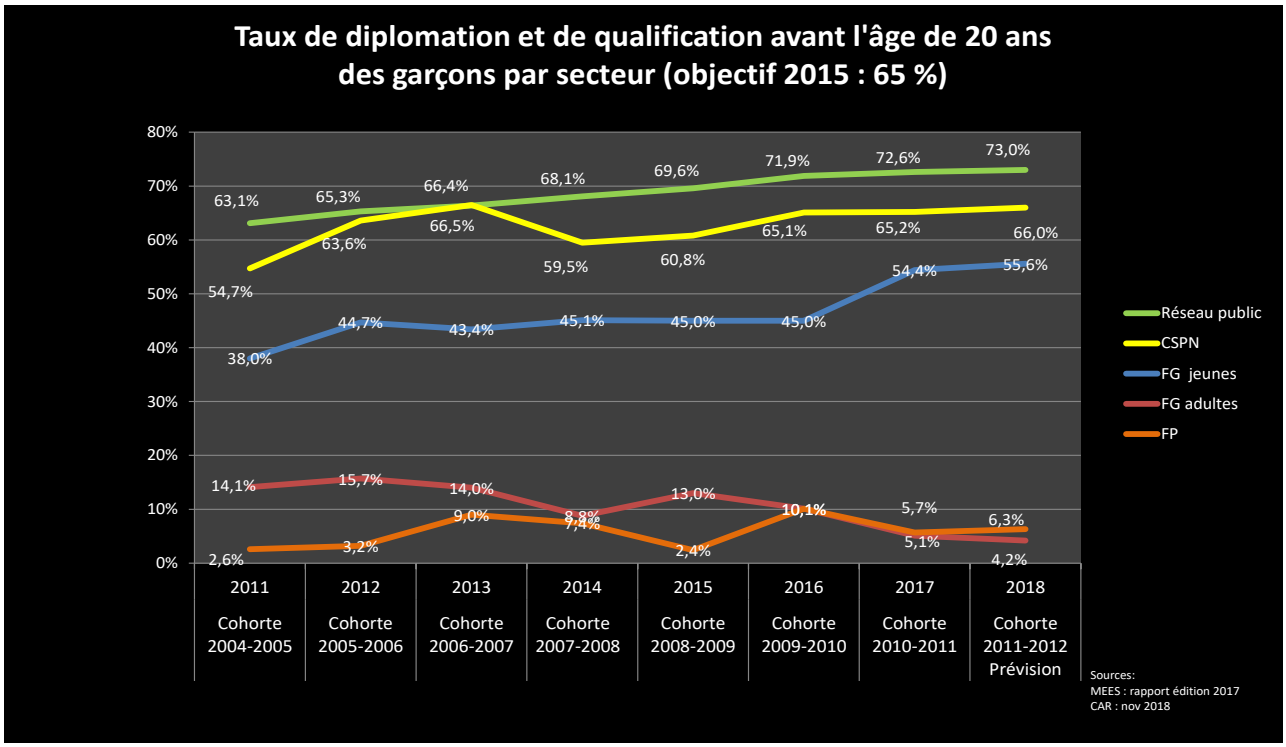

Mission réussite Antoine-Labelle est un comité composé d'une quinzaine d'intervenants spécialisés pour intervenir auprès des élèves qui ont abandonné l'école afin de leur offrir des services pour les aider à obtenir un diplôme. Le défi de rejoindre les élèves de nos différentes cohortes doit parfois être réalisé en communiquant avec leurs parents ou bien en retraçant des personnes dans son entourage. Le fait de bien connaitre nos milieux est une caractéristique de notre commission scolaire qui est mise à profit.

OBJECTIF : Diminuer le taux de sorties sans diplôme ni qualification

Définition : Le taux de sorties annuelles sans diplôme ni qualification, plus connu sous le terme «décrochage scolaire», représente la proportion d'élèves sortants (peu importe le niveau secondaire) pour une année donnée, qui n'obtiennent ni diplôme ni qualification pour cette même année et qui ne sont inscrits nulle part ailleurs au Québec l'année suivante.

Les dernières données officielles sur le décrochage scolaire (2015-2016) nous indiquent un taux de sorties sans diplôme ni qualification de 14,7 % (graphique 3). Ce taux est semblable à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Québec (14,6 %). Ce résultat demeure remarquable compte tenu du niveau de défavorisation de nos écoles.

Graphique 3*

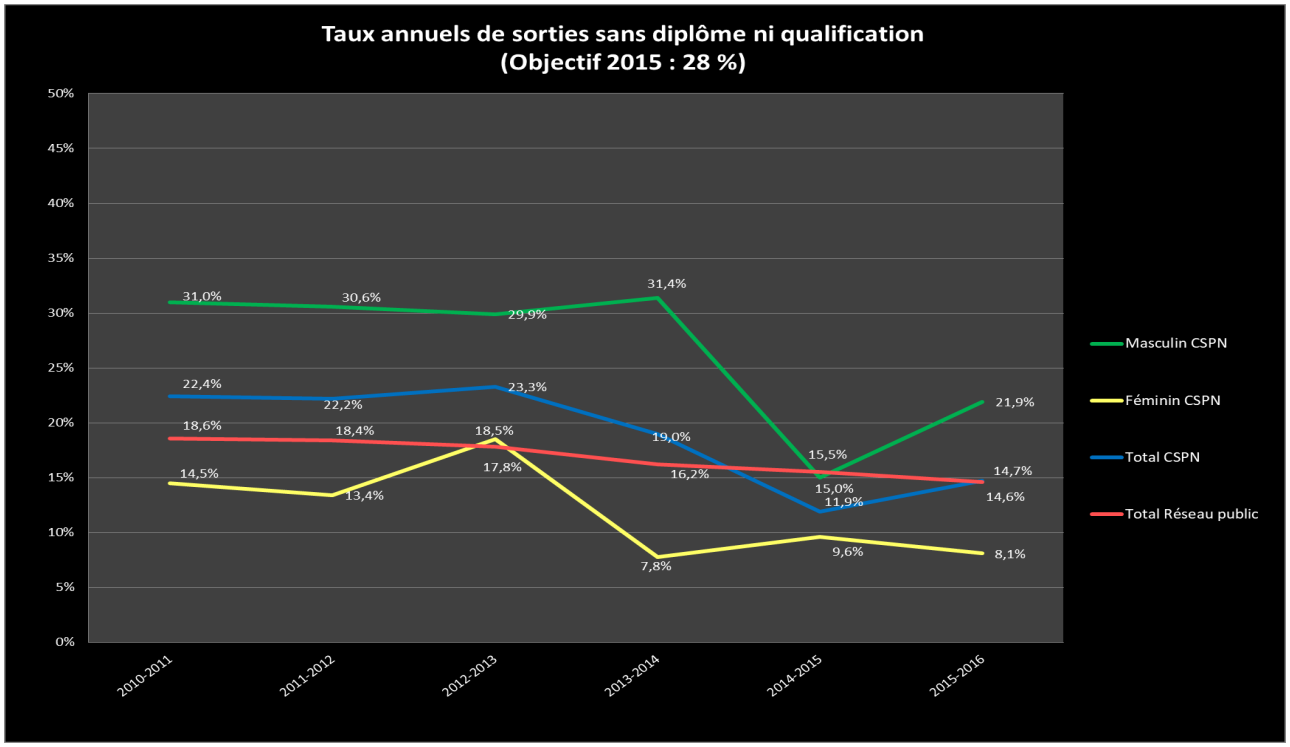

Le décrochage scolaire des garçons a été identifié comme une zone de vulnérabilité et demeure préoccupant. En effet, les dernières données nous indiquent une augmentation 6,9 % comparativement à l'année précédente. Ce taux est supérieur de 3,8 % au réseau public (18,1 %).

Le taux de décrochage des filles a légèrement diminué de 1,5 % pour se situer à 8,1 %, alors que le taux du réseau public est de 11,2 %. Il s'agit du deuxième meilleur résultat de notre histoire.

Le graphique 4 démontre la diminution significative de la proportion des nouveaux inscrits en première année du secondaire âgés de 13 ans et plus ou proportion des élèves qui entrent en retard au secondaire.

Graphique 4

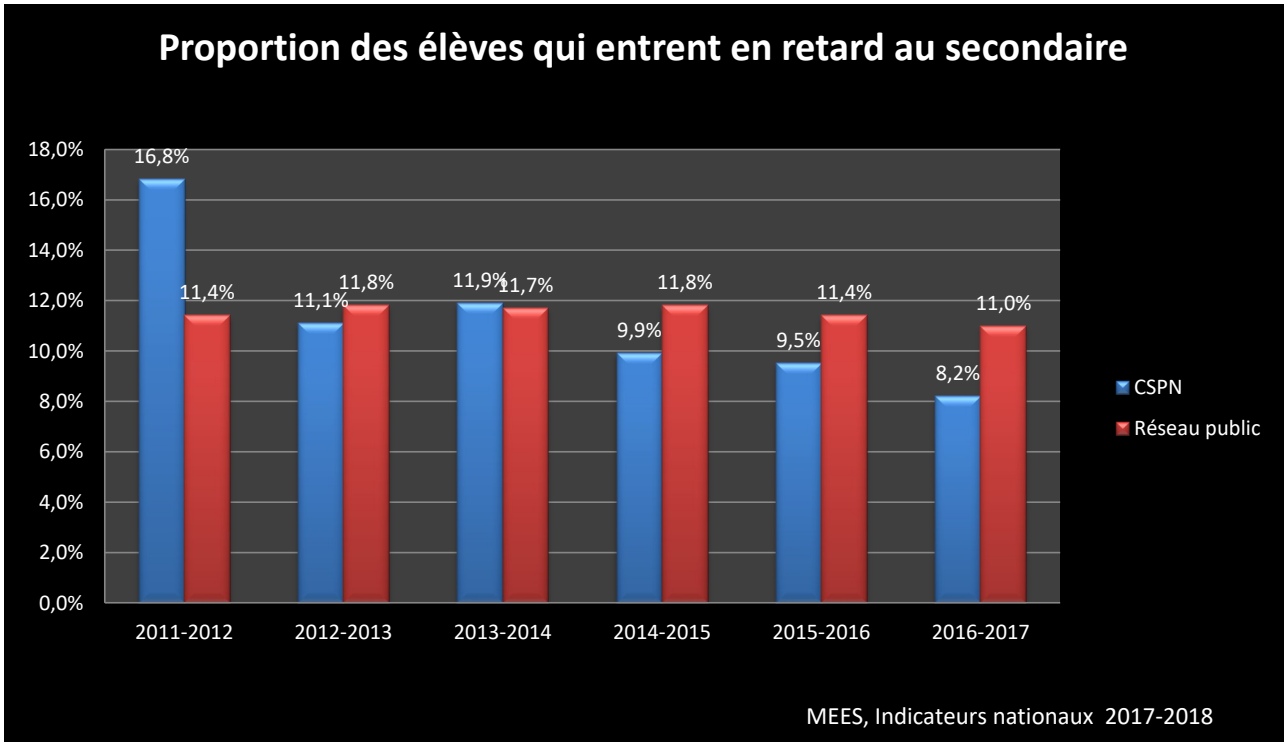

OBJECTIF : Augmenter la compétence à lire de tous les élèves du primaire et du secondaire

La promotion d'un niveau à l'autre au primaire dépend en grande partie de la compétence de l'élève en lecture. Le graphique 5 nous indique que le taux de réussite en lecture à l'épreuve du MEES à la fin du 3e cycle du primaire a connu une diminution de 7 %. On peut supposer que l'épreuve était plus difficile que l'an dernier puisque l'ensemble des commissions scolaires de Laval-Laurentides-Lanaudière a diminué son taux de réussite de près de 6 %.

Il existe des variations importantes du taux de réussite entre nos écoles primaires (65 % à 93 %). Même si certains facteurs locaux peuvent expliquer cette situation, ce constat nous amène à porter une attention particulière au projet éducatif des écoles et aux voies d'action à mettre en place.

Graphique 5*

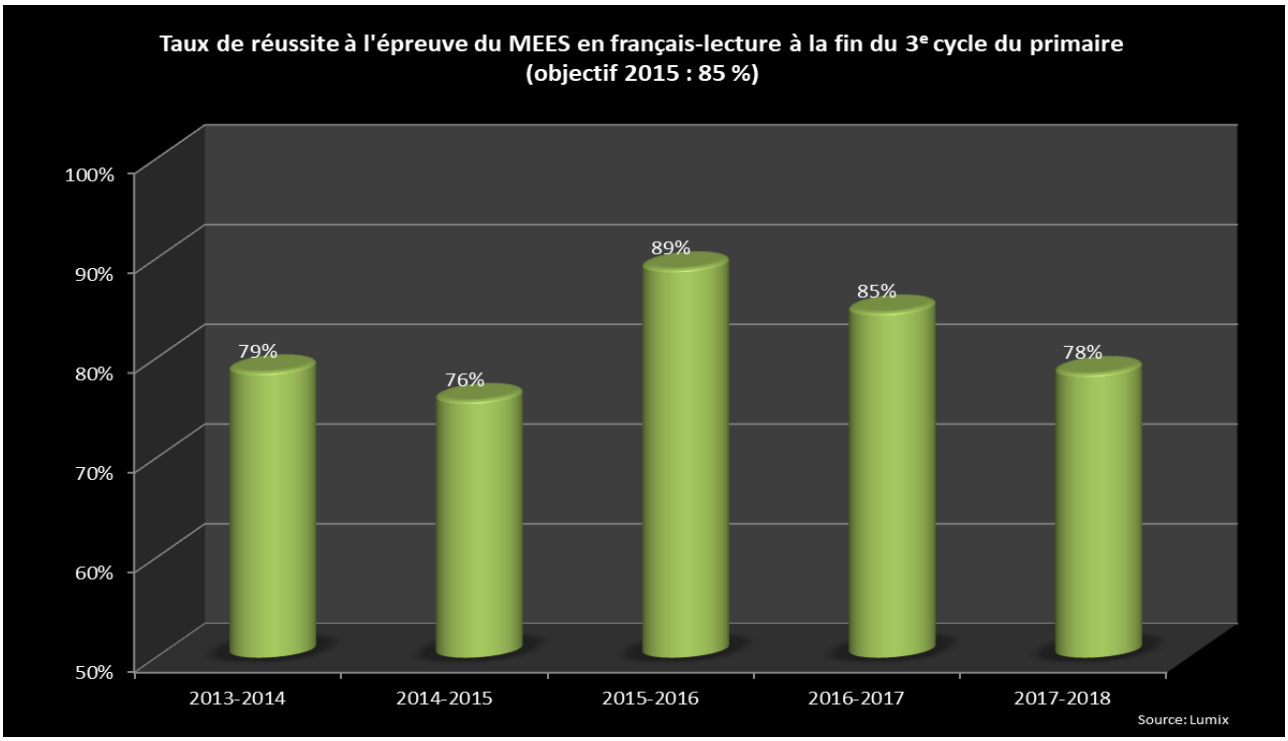

Les résultats au bilan de fin d'année des élèves de 5e secondaire en lecture ont diminué de 8 % comparativement à l'année dernière. Cependant, l'écart du taux de réussite entre les garçons (73 %) et les filles (83 %) se resserre, passant de 20,2 % en 2016-2017 à 10 % en 2017-2018.

Graphique 6*

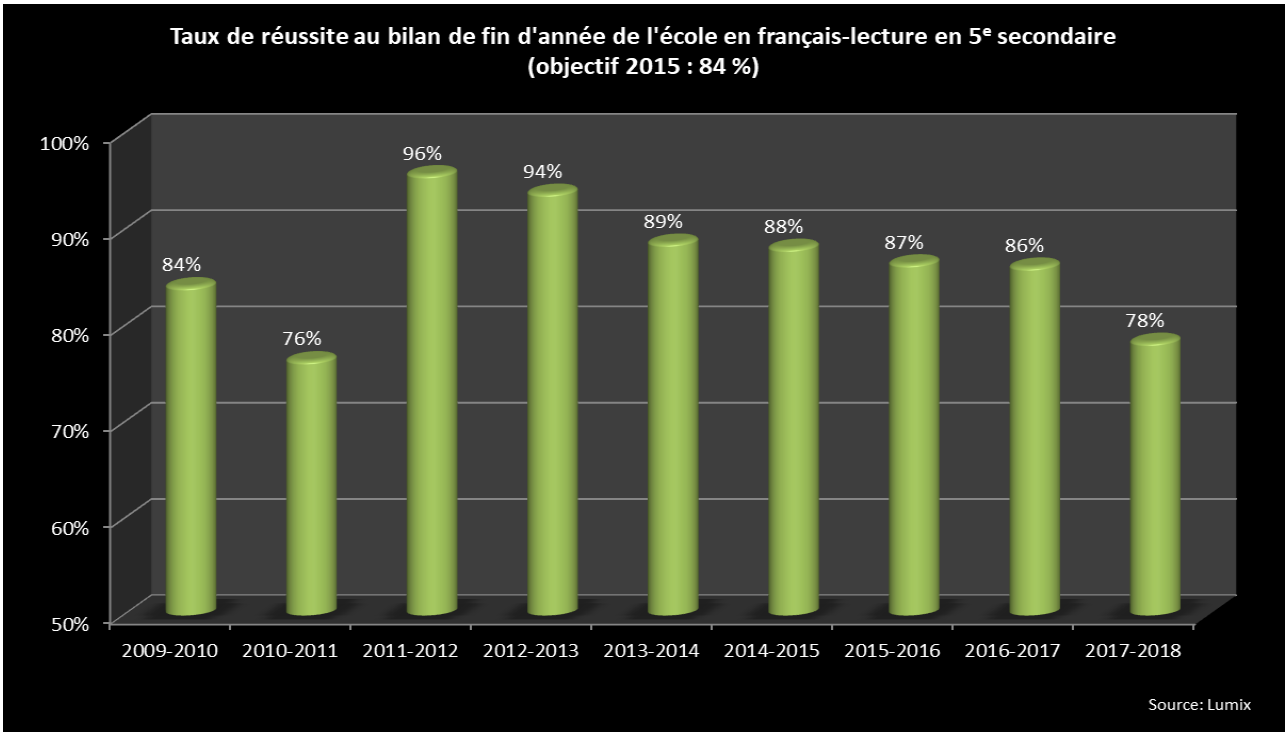

OBJECTIF : Augmenter la compétence à écrire de tous les élèves du primaire et du secondaire

Le nombre élevé d'élèves en situation précaire à la fin du 3e cycle du primaire (moins de 70 % à l'examen) a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Le graphique 7 indique un résultat stable depuis 2014-2015, la cohorte de 2015-2016 en étant une d'exception. Le taux de réussite de cette épreuve, quant à lui, est très élevé puisqu'il atteint 93 % et est demeuré stable pour une 4e année.

Pour cet indicateur, les résultats de nos écoles sont très variés. Ils se situent entre 42 % et 86 %, soit un écart de 44 %, comparativement à un écart de 21 % l'an dernier.

Graphique 7*

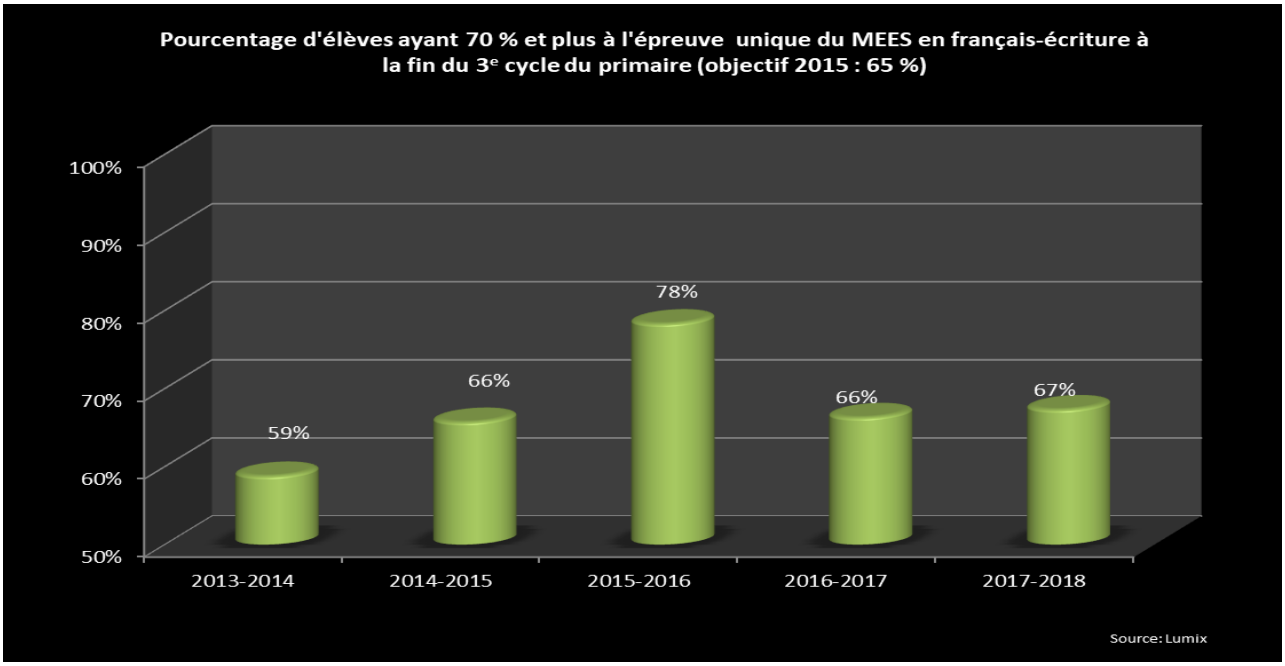

Selon les études, **les pratiques qui semblent contribuer le plus à hausser les résultats scolaires des élèves** sont celles qui assurent un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).

Les études démontrent que **les pratiques de la direction qui contribuent le plus à réduire le taux d'échec** sont celles qui mettent l'accent sur les pratiques pédagogiques et sur le suivi des résultats des élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).

Graphique 8*

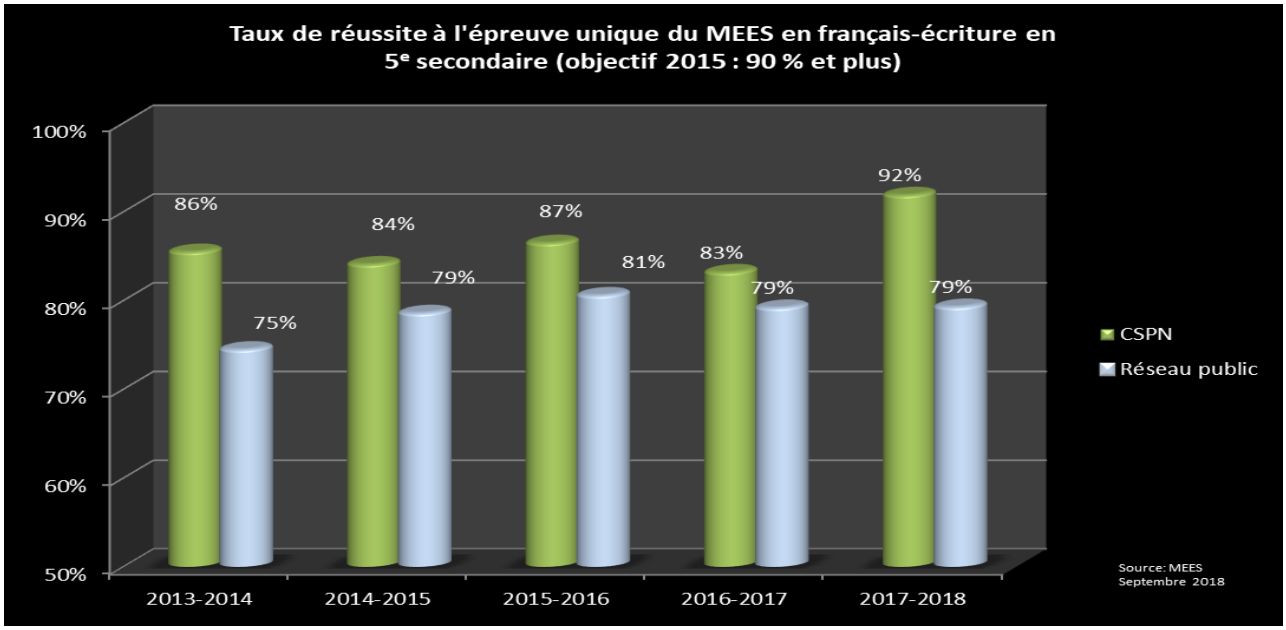

Le graphique 8 indique les taux de réussite à l'épreuve unique du MEES en 5e secondaire, qui depuis 5 ans, se trouvent supérieurs à ceux du réseau public. Mentionnons une remarquable augmentation de 9 % du taux de réussite comparativement à l'année dernière. Ce résultat est d'autant plus formidable si l'on considère l'augmentation du nombre d'élèves éprouvant des difficultés qui se présentent à cet examen, et ce, de plus en plus tôt (graphique 9).

Graphique 9*

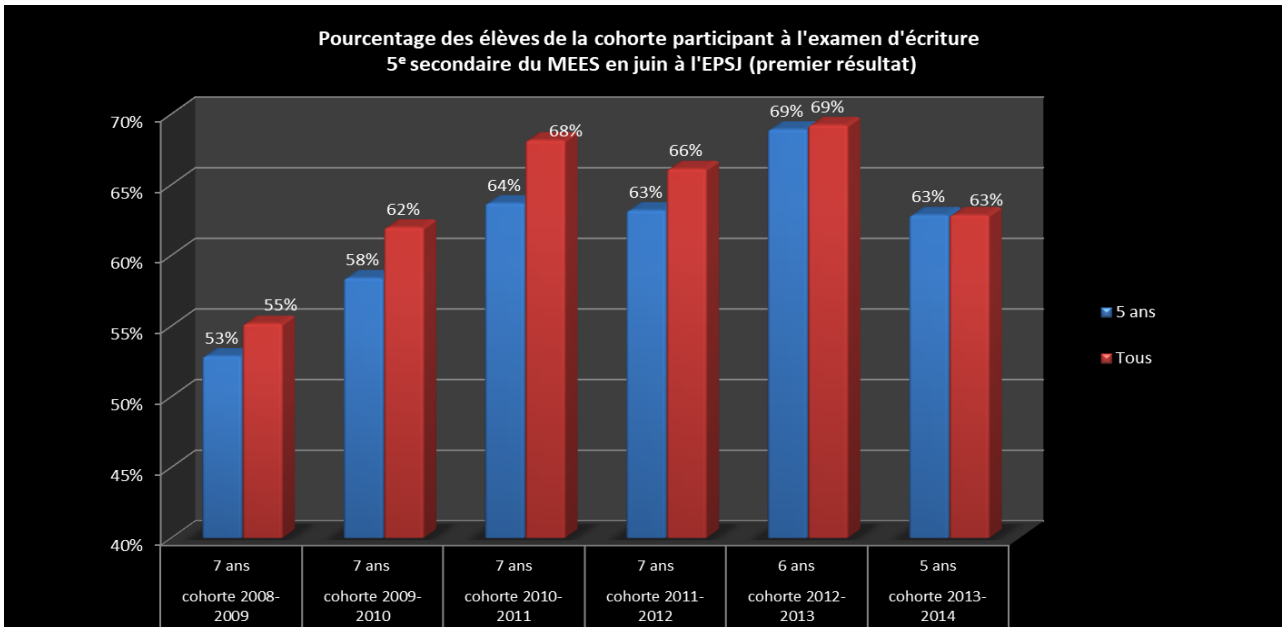

Les résultats en écriture sont exceptionnels pour un milieu défavorisé et ils renforcent notre appréciation sur nos moyens mis de l'avant.

OBJECTIF : Augmenter le pourcentage d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent leur qualification au terme de leur parcours de formation

Les qualifications : Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de qualification sont les suivants : l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétence (ADC).

Le taux de qualification estimé des élèves de la CSPN (5 %) est sensiblement le même que celui de l'ensemble du réseau public (5,1 %). L'objectif de 2,5 % est largement dépassé. Les CFMS représentent 78 % des qualifications.

Graphique 10*

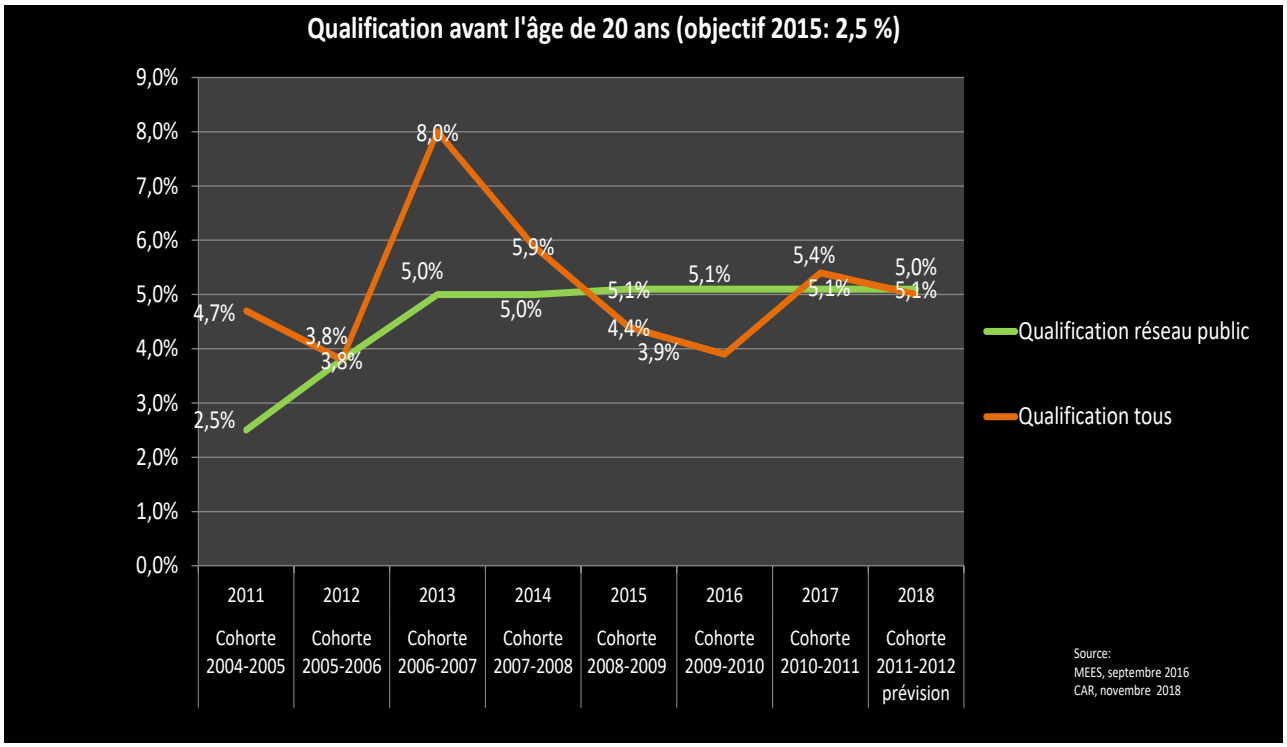

Zone Emploi d'Antoine-Labelle a comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Parmi les activités structurantes de ce partenaire, notons leur implication dans les projets de **Mission réussite d'Antoine-Labelle** et leur collaboration au volet entreprise du CFER.

OBJECTIF : Augmenter le taux d'établissement ayant élaboré une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence en y incluant les victimes et les témoins

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, tous les établissements de la Commission scolaire disposent d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan prévoit notamment des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents et l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Ces plans précisent les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté, les mesures de soutien ou d'encadrement offertes, les sanctions disciplinaires applicables ainsi que le suivi qui doit être donné à toute plainte ou tout signalement.

Graphique 11*

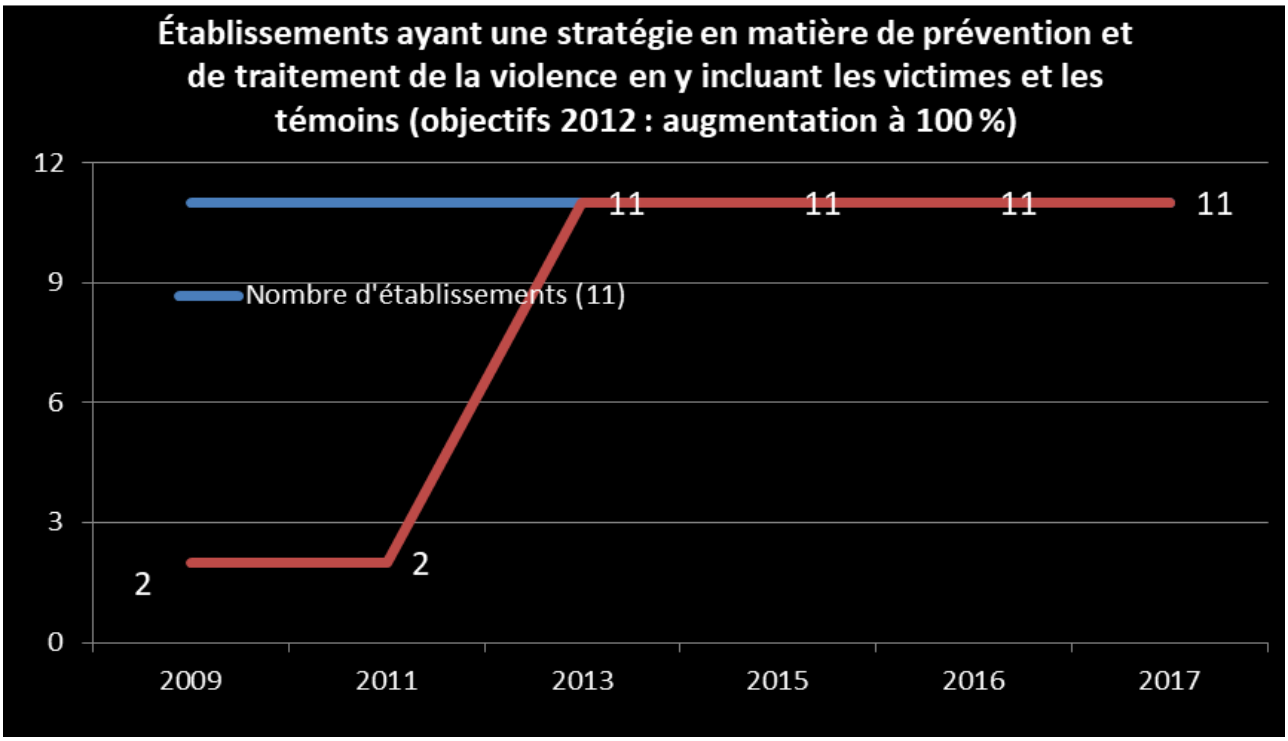

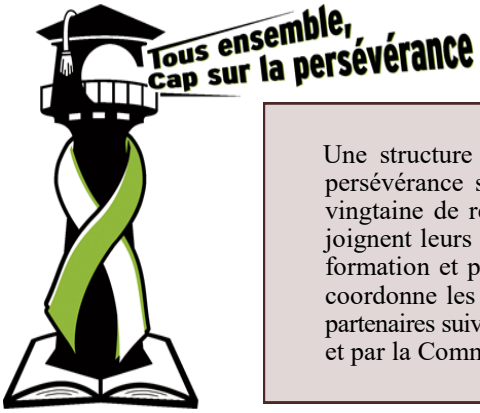

Une structure permanente a été mise sur pied pour mobiliser la communauté à la persévérance scolaire. Le **Comité Action Persévérance** (CAP) est constitué d'une vingtaine de représentants de divers organismes et d'individus de divers milieux qui joignent leurs forces pour faire connaitre l'importance de la persévérance, valoriser la formation et promouvoir l'éducation auprès des employeurs. Une personne ressource coordonne les activités du plan d'action du CAP. Cette ressource est financée par les partenaires suivants : le PREL, Zone Emploi d'Antoine-Labelle, la MRC d'Antoine-Labelle et par la Commission scolaire.

OBJECTIF : **Tenir compte, dans les plans d'amélioration des écoles et des centres, du bienêtre et de la sécurité des élèves et du personnel**

Nous désirons une évaluation positive de 80 % des écoles et des centres concernant leur infrastructure en regard de la sécurité. Suite à un sondage effectué en 2016-2017 auprès des directions d'établissement, 100 % des répondants se sont dits satisfaits ou très satisfaits.

Principaux moyens ciblés mis en place en 2017-2018 :

38 projets pour des investissements de 2,75 M$ en travaux de construction :

- 4 projets - revêtements extérieurs, portes et fenêtres : 1 250 000 $
- 2 projets - planchers, plafonds et éclairages : 660 000 $
- 5 projets - stationnements ou aménagements : 260 000 $
- 4 projets - transformation d'espaces : 70 000 $
- 23 projets - autres natures : 510 000 $

Graphique 12

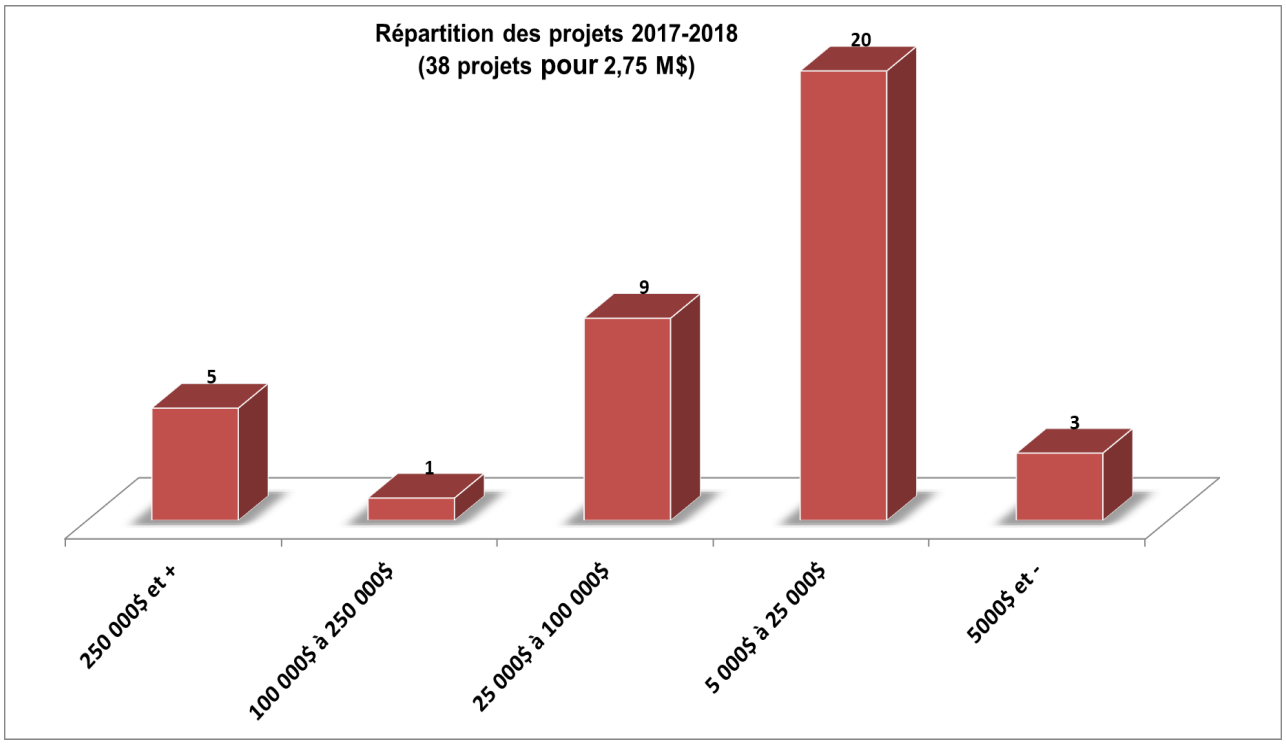

Quelques réalisations en lien avec le Plan Stratégique

- Participation de toutes les écoles au projet de boite aux lettres « J'aime ça, tu m'encourages »;
- Consolidation du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) afin de favoriser la qualification de certains élèves de la formation générale des jeunes;
- Poursuite du projet de transport bidirectionnel, en partenariat avec la MRC d'Antoine-Labelle afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes;
- Réalisation d'activités en approche orientante sur le thème de la forêt dans les groupes de 5e année en collaboration avec le Centre de formation professionnelle;
- Obtention de carte d'option pour le cours vente-conseil;
- Démarrage d'un cours en assistance aux personnes en établissement de santé dans les locaux du centre hospitalier de Rivière-Rouge;
- Mise en œuvre de recommandations du projet d'optimisation des ressources au regard des services aux E.H.D.A.A.;
- Mise en œuvre de la gestion axée sur la réussite;
- Mise sur pieds de communautés de pratiques pour les directions d'établissement et les services éducatifs;
- Mise sur pieds de communautés d'apprentissage professionnelles en lecture dans les établissements;
- Poursuite de l'implantation du modèle RAI et de dépistage en lecture;
- Accompagnement pour la mise en place de pratiques efficaces en lecture;
- Réflexion et mise en place du coenseignement.

Mise en œuvre et pilotage de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative

La Commission scolaire assure la mise en œuvre de son plan stratégique et de la convention de partenariat, intervenue entre le MEES et la CSPN, par un plan d'action annuel visant sa réussite. Un comité de pilotage composé de la direction générale et de cadres assure l'avancement des travaux par des projets en lien avec les moyens proposés dans la convention de partenariat et des objectifs de la planification stratégique.

La Commission scolaire évalue l'atteinte des résultats visés au regard de ses orientations, et ce, à l'aide des indicateurs retenus ou ceux convenus dans la convention de partenariat.

Pour soutenir la réalisation de sa planification stratégique, la direction générale a conclu une convention de gestion et de réussite éducative avec les directions de chacune des écoles (10) et chacun des centres (2). Des tableaux de bord contenant des indicateurs permettent un suivi de la planification stratégique, de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite.

Agissons ensemble aujourd'hui pour façonner demain

ÉTATS FINANCIERS

REVENUS	2016-2017	2017-2018
Subventions du MEES	47 371 491 $	52 000 806 $
Taxe scolaire	11 588 765 $	11 527 889 $
Investissements	4 056 610 $	3 084 023 $
Autres	5 410 990 $	5 384 372 $
Total des revenus	**68 427 856 $**	**71 997 090 $**

SURPLUS CUMULÉ	2017-2018
Surplus cumulé au 30 juin 2017	6 887 311 $
Résultat de l'exercice	(646 188 $)
Surplus cumulé au 30 juin 2018	**6 241 123 $**

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	2016-2017	2017-2018
Activités éducatives	56 656 362 $	58 936 558 $
Activités administratives	3 071 409 $	3 193 921 $
Entretien de biens, meubles et immeubles	3 615 977 $	3 895 746 $
Activités connexes	1 687 552 $	2 766 680 $
Investissements	3 528 977 $	3 850 373 $
Total des dépenses	**68 560 277 $**	**72 643 278 $**
Résultat net de l'exercice	**(132 421 $)**	**(646 188 $)**

Graphique 13

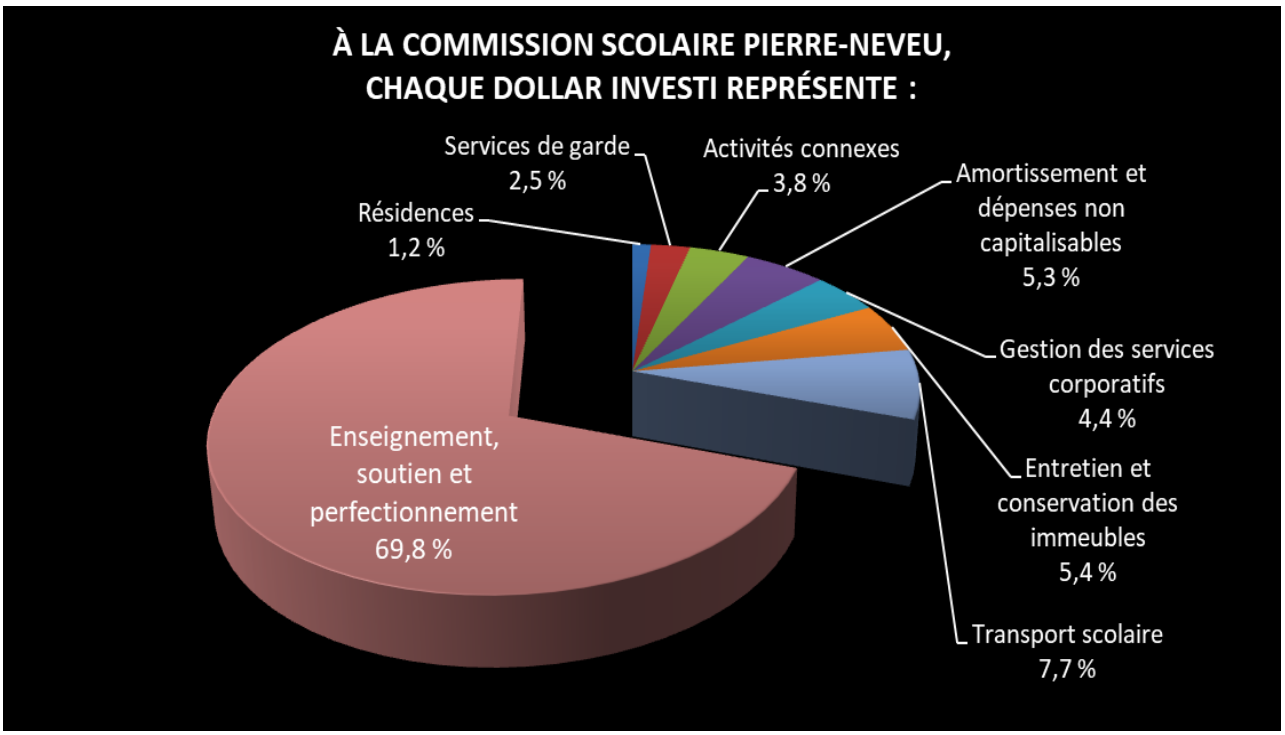

Objectifs, principes et critères de répartition des revenus

Selon l'article 275.2 de la LIP, la commission scolaire doit inclure dans son rapport annuel certaines informations concernant ses objectifs, principes et critères de répartition.

Vous pouvez vous référer au document en pièce jointe pour connaitre la répartition de l'année scolaire 2017-2018.

cliquez sur cette icône

Code de déontologie

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, la CSPN s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

En 2017-2018, aucun manquement à une norme d'éthique ou de déontologie n'a été constaté. Ce code est accessible en s'adressant au secrétariat général ou en consultant le site Internet de la CSPN.

Plainte d'intimidation et de violence dans les écoles

Le tableau 1 fait mention, de manière distincte pour chacune des écoles de la commission scolaire, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'école.

Tableau 1

École	Atteinte à l'intégrité physique	Atteinte morale ou psychologique	Atteinte à la sécurité	Atteinte à la vie sociale	Atteinte à la vie privée	Atteinte à la propriété	Discrimination	Autres	Total
École de la Madone et de la Carrière		100%							100.0%
École de Ferme-Neuve et des Rivières	30%	50%	10%			5%	5%		100.0%
École de la Lièvre-Sud	50%	40%	10%						100.0%
École aux Quatre Vents	40%	60%							100.0%
École du Val-des-Lacs	30,8%	30,8%		7,7%	7,7%	15,4%		7,7%	100.0%
École des Trois Sentiers	67,2%	29,5%	3,3%						100.0%
École Jean-XXIII	83,3%	11,1%	5,6%						100.0%
École Saint-Eugène	51,2%	32,6%	7%			7%		2,3%	100.0%
École Polyvalente Saint-Joseph	26,3%	34,2%	28,9%	2,6%	2,6%		5,3%		100.0%
École du Méandre	5,6%	38,9%	27,8%	5,6%	5,6%			16,7%	100.0%
Total	46,7%	33,5%	11,0%	1,3%	1,3%	2,6%	1,3%	2,2%	100.0%

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés. Une seule situation a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Procédure d'examen des plaintes

La responsable des plaintes de la Commission scolaire a traité 35 plaintes. La nature des plaintes portait sur : le personnel (9), le service d'enseignement (2), les suspensions (3), le choix d'école (4), le transport scolaire (7), la santé et la sécurité (2), le code de vie (2), les services aux EHDAA (3), la violence et l'intimidation (2) et les services de garde (1) .

Rapport du protecteur de l'élève (extrait)

« Au cours de l'année scolaire 2017-2018, nous avons traité une plainte formelle. [...] Le rapport de cette plainte, daté du 28 septembre 2018, a été déposée au Conseil des commissaires le 2 octobre 2018. [...] Le Conseil des commissaires a accepté les recommandations formulées par le Protecteur de l'élève.

[...] Trois demandes d'information ont été reçues au cours de l'année. [...] Dans ces cas, nous avons constaté que les personnes n'avaient pas respecté toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'avait pas été formulée à la direction de l'établissement. Aussi, l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes de la commission scolaire n'avait pas été faite. [...] Comme nous n'avons pas de retour à la suite de ces communications, nous en déduisons que la situation problématique vécue par ces personnes a été résolue à leur satisfaction.

[...] À la suite du rapport et des demandes d'information que nous avons reçues, nous considérons que les suites nécessaires ont été données dans chacun des dossiers et que des solutions adaptées ont été apportées à chacune des situations.

[...] nous constatons que les demandes d'information sont peu nombreuses et même en diminution. À notre avis, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

[...] Aucun cas d'intimidation, tels que le prévoient les articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique, n'a été porté à notre attention.

[...] En conclusion, notre recommandation est de poursuivre, selon la même vigilance et le même professionnalisme, l'application de ce processus de règlement des plaintes et de continuer à porter une attention particulière et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes. »

Reynald Labelle
Protecteur de l'élève

Chantal Leblanc-Bélanger,
Substitut au Protecteur de l'élève

Note : Le rapport intégral du Protecteur de l'élève est disponible au secrétariat général de la commission scolaire.

État de l'application des dispositions prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état

Le niveau d'effectif

Cette Loi nous oblige à respecter des mesures relatives à la gestion ou au contrôle des effectifs. À cet effet, une cible nous est transmise par le MEES. Pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, le niveau d'effectif a été respecté.

Tableau 2

	Nombre d'employés Avril 2017 à mars 2018
1. Personnel d'encadrement	41
2. Personnel professionnel	52
3. Personnel infirmier	0
4. Personnel enseignant	723
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	525
6. Agent de la paix	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	171
8. Étudiant et stagiaire	0
Total	1 512

Les contrats de service

Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, déterminés par le Conseil du trésor, sont au nombre de cinq (5) et ils représentent une valeur totale de 294 000 $ avant taxes.

Remerciements au personnel

Ces résultats remarquables sont le fruit du travail accompli et des efforts déployés par l'ensemble de notre personnel. Engagé et dévoué, plaçant l'élève au cœur de ses préoccupations, notre personnel travaille tout au long de l'année pour faire de nos classes et de nos établissements des milieux de vie des plus enrichissants.

Leur contribution au quotidien est essentielle pour la réussite de nos élèves jeunes et adultes.

Sincèrement merci